

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le 19 Décembre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 13 Décembre 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. SONNI Conseiller M ^{al}
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM BERNARD, ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

433 - OBJET : Tarifs 2025 du service eau

M. le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

A l'instar de l'année 2024, il est proposé au Conseil pour l'année 2025, une augmentation des tarifs de l'eau de **4% sur la part variable** (soit + 0,051 €HT/m³ d'eau) et de **2% sur l'abonnement annuel** (soit + 0,93 €HT /an).

De plus, M. le Maire informe le Conseil qu'à compter de 2025, les redevances des agences de l'eau évoluent, faisant suite à une nouvelle réforme votée dans le cadre de la Loi des finances 2024.

Cette réforme se traduit par la suppression de la redevance pour « *pollution de l'eau d'origine domestique* » remplacée par :

- Une redevance « *consommation d'eau potable* » fixée à 0,32€/m³ d'eau facturée, pour 2025 ;
- Une redevance pour « *performance des réseaux d'eau potable* » fixée à 0,07€/m³ d'eau facturée, pour 2025 ;

En ce qui concerne la redevance *prélèvement sur la ressource en eau*, celle-ci est maintenue et reste fixée à 0,10 €/m³ d'eau facturée.

Enfin, M. le Maire préconise une augmentation de **2%** des autres prestations (*hors frais d'accès au service avec ou sans déplacement et frais de relances*) et tarifs annexes liés au prix du branchement d'eau, dont vous trouverez le détail ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. QUILLET, VEILLON et SANS par procuration)

☞ Autorise l'instauration et le prélèvement à compter de 2025 :

- D'une redevance *consommation d'eau potable* en lieu et place de la redevance *pollution de l'eau d'origine domestique*,
- D'une redevance *performance des réseaux d'eau potable*,

Conformément aux dispositions de la Loi Finances de 2024 et à la délibération du 10 octobre 2024, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

☞ Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service Eau pour l'année 2025 :

TARIFS PRESTATIONS SERVICE EAU AU 01/01/2025

				€ HT	TVA	€ TTC	
SERVICE EAU POTABLE	Part Variable			€/m ³	1,336 €	5,50%	1,410 €
	Abonnement	Usage domestique	<i>pour un compteur DN 15 mm</i>	€	47,65 €	5,50%	50,27 €
			<i>pour un compteur autre que DN 15 mm</i>	€/mm	3,21 €	5,50%	3,39 €
	<i>Abonnement lié à l'habitat collectif pour un usage domestique</i>	<i>Individualisation des compteurs d'eau</i>	<i>pour le compteur général en €/mm</i>	€/mm	3,21 €	5,50%	3,39 €
			<i>abonnement pour chaque logement individuel</i>	€	47,65 €	5,50%	50,27 €
		<i>Pas d'individualisation des compteurs d'eau</i>	<i>abonnement de l'immeuble = nombre de logements X abo DN 15mm</i>	€	/€	5,50%	/€
	Organismes publics : Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Adour Garonne)			€/m ³	0,100 €	5,50%	0,106 €
	Organismes publics : Redevance consommation d'eau potable (Agence de l'Eau Adour Garonne)			€/m ³	0,32 €	5,50%	0,338 €
	Organismes publics : Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau Adour Garonne)			€/m ³	0,07 €	5,50%	0,074 €
	<i>Mise à disposition de prise d'eau sur hydrant déterminé (Consommation enregistrée sur le compteur)</i>			€/m ³	5,34 €	5,50%	5,63 €
	<i>Frais d'accès au service sans déplacement</i>			€	25 €	20%	30,00 €
	<i>Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification index, remise en eau)</i>			€	58,34 €	20%	70,00 €
	<i>Frais de relances (imputés à partir de la 2ème relance)</i>			€	12,50 €	20%	15,00 €
	<i>Frais de remise en place d'un compteur (compteur gelé, détérioré ou disparu en fonction du compteur)</i>			€/mm	8,51 €	20%	10,21 €
	<i>Duplicata de facture</i>			€/facture	5,61 €	20%	6,73 €
<i>Forfait contrôle annuel simplifié PEI PRIVES, rédaction rapport du contrôle compris</i>			forfait €/PEI	40,80 €	20%	48,96 €	
<i>Forfait contrôle débit/pression PEI PRIVES, rédaction rapport du contrôle compris</i>			forfait €/PEI	61,20 €	20%	73,44 €	

TARIFS D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE AU 01/01/2025

Code	Description des travaux et prestations Branchement d'eau potable	Unité	Prix unitaire en €HT	TVA	Prix unitaire en €TTC
1	<i>Prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisations de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, implantation de chantier et signalisation</i>	Forfait	114,03 €	20%	136,84 €
2	<i>Fourniture et pose du dispositif de branchement sur canalisation principale au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clé et pièces de raccordement (en fonction des besoins du demandeur) :</i>				
2,1	<i>*pour une conduite de 25 mm</i>	Unité	371,17 €	20%	445,40 €
2,2	<i>*pour une conduite de 32 mm</i>		383,14 €	20%	459,77 €
2,3	<i>*pour une conduite de 40 mm</i>		478,92 €	20%	574,70 €
3	<i>Fourniture et mise en place d'un dispositif de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme de branchement, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires</i>	Unité	263,41 €	20%	316,09 €
4	Compteur :				
4,1	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 15 mm</i>	Unité	92,00 €	20%	110,40 €
4,2	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 20 mm</i>		106,45 €	20%	127,74 €
4,3	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 30 mm</i>		295,86 €	20%	355,03 €
4,4	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 40 mm</i>		422,14 €	20%	505,57 €
5	<i>Fourniture et pose de canalisation PEHD comprenant le grillage avertisseur et la réfection de chaussée, l'utilisation du BRH, le pompage en cas de présence de la nappe, le forage à la fusée, le blindage si nécessaires</i>				
5,1	<i>*en DN 25 mm</i>	Forfait 10 mètres maxi	289,75 €	20%	347,70 €
5,2	<i>*en DN 32 mm</i>		317,29 €	20%	380,75 €
5,3	<i>*en DN 40 mm</i>		444,20 €	20%	533,04 €
6	<i>Fourniture et pose de mètre linéaire supplémentaire de canalisation sous-voirie</i>	Unité	146,20 €	20%	175,44 €
7	<i>Coût horaire de main d'œuvre pour travaux planifiés</i>	€/h	33,74 €	20%	40,49 €
8	<i>Forfait déplacement d'un engin de chantier (1 agent + matériel)</i>	forfait €	89,96 €	20%	107,95 €

Pour toute demande particulière n'entrant pas dans le champ d'application de ce bordereau, un devis sera établi selon les conditions particulières demandées

Acte télétransmis au contrôle de légalité
 Numéro de l'accusé réception
 033-213302409-20241219-2024-433-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Publié ou notifié le 23/12/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD